

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES DEUX MANIÈRES

Il y a la manière forte et la manière douce dans l'art de gouverner les hommes. Il y a celle qui emploie le principe d'autorité et qui repose sur l'obéissance forcée. Elle a produit de beaux caractères et de hauts faits de stoïcisme. Un poète-soldat a célébré dans un livre qui est un chef-d'œuvre: *Grandeur et Servitude militaires*. Encore aujourd'hui, elle est la force principale des armées, bien que l'autre, la manière douce, vienne amollir et fondre ses rigueurs.

Issue de la démocratie bien plus que de la morale traditionnelle, cette manière douce s'appuie, en ce qu'elle a de bienfaisant, sur l'idée philosophique de la personnalité. Un homme n'est pas un chiffre dans une suite d'opérations ou un rouage dans une machine. Il possède une conscience, il est un homme, et quelle que soit sa position dans la machine sociale, il doit être traité humainement.

S'il est vrai que l'armée commence à être pénétrée de fraternité, — la seule des trois vertus républicaines qu'elle puisse d'ailleurs accepter sans danger, — nulle part ailleurs que dans l'administration on n'aperçoit mieux le conflit de deux méthodes. Nous avons condamné la grève des fonctionnaires. Il n'est pas admissible que des employés privilégiés, soustraits à la loi de l'offre et de la demande qui règle le sort de leurs camarades de l'industrie privée, s'insurgent le lendemain, il n'est pas admissible que ces employés puissent faire défection à un moment donné et compromettre la tranquillité et les intérêts de millions de citoyens. Les postiers ont donc eu tort, même si leur égarement avait des raisons, sinon des excuses.

Les postiers se plaignaient de la manière forte. Ils dénonçaient la faveur, l'arbitraire, le « fait du prince » mis à la place de l'équité élémentaire, la dureté, l'injustice dans les rapports hiérarchiques. C'est un symptôme social de la plus haute importance, ce reproche fait au grand-maître de leur administration « d'avoir conservé son chapeau sur la tête en pénétrant dans le service des dames ». Cela aurait paru de la bouffonnerie aux dirigeants du second Empire. Il y a eu progrès du sens de la dignité. Mais alors c'en est fait de la hiérarchie ! clament les partisans de l'ancien régime, c'est la destruction de l'ordre, c'est l'anarchie !

La manière douce n'est pas l'anarchie. Ne nous y trompons pas cependant ; elle en est le germe dans une société où les disciplines sont encore nécessaires. La perfection est le commencement de la décadence. Mais il appartient aux chefs, avec un peu d'habileté et de bienveillance, de maintenir sans péril ce point délicat de perfection. C'est l'effort que le gouvernement actuel demande à l'aristocratie, si j'ose dire, de ses fonctionnaires. Il faut rendre cet hommage à beaucoup d'entre eux que l'esprit nouveau, qui n'est au fond que le vieil esprit de bonté et de justice, a commencé de les toucher.

J'apporte avec joie devant l'opinion publique cette lettre confidentielle d'un homme qui occupe l'une des premières dignités du pays, et dont je m'honore d'avoir été pendant dix ans le collaborateur et d'être resté l'ami. Voici la circulaire que M. G. Pallain, gouverneur de la Banque de France, adresse « à MM. les chefs principaux, chefs de service et directeurs de succursales ». Elle mérite qu'on la reproduise tout entière.

Monsieur,

Il ne se peut pas que dans un personnel aussi nombreux que celui dont l'extension de nos cadres nécessite l'emploi, il ne se produise, de loin en loin, dans le fonctionnement des services de plus en plus laborieux et chargés, quelques-uns de ces faits d'insuffisance, d'inexactitude, de laisser-aller dont aucune administration ne peut se prétendre absolument exempte, et que vous avez le devoir de nous signaler. Toutefois, vous savez comme moi que notre personnel, lié avec un

soin scrupuleux, recruté dans des milieux d'une honorabilité éprouvée, souvent même dans des familles attachées depuis plusieurs générations aux plus modestes comme aux plus hautes fonctions dont dispose le Gouvernement de la Banque, présente, sous tous les rapports les plus précieuses garanties.

C'est justement pourquoi j'ai déjà appelé votre attention sur la nécessité de maintenir toujours l'exacte mesure dans les notes que vous avez à fournir sur vos collaborateurs de tout grade et de tout rang ; il importe, en cette matière, de savoir se retenir sur la pente glissante d'un certain sentiment de supériorité dédaigneuse, qui peut se traduire parfois en duretés de jugement qui peuvent dépasser le but. Les hommes les plus capables, quand ils sont chargés d'exercer la fonction redoutable de censeurs, surtout quand ils ne sont pas investis depuis longtemps de ce pouvoir, ne savent pas toujours se tenir suffisamment en garde contre la tentation de mettre en relief leur esprit de vigilance, leur flair psychologique, leur subtile aptitude à démêler l'ivraie quand ils croient la voir se glisser dans le bon grain.

La Banque, évidemment, ne saurait se plaindre, tant s'en faut, que les agents supérieurs auxquels elle confie ce rôle si important, tiennent à y déployer toute la pénétration, toute l'acuité de leur jugement. Elle ne peut que leur en savoir gré. Souvent, en effet, un œil perspicace peut démêler dans un fait minime, insignifiant en apparence, le germe d'une tendance destinée, en s'accusant peu à peu, à aboutir à de graves manquements.

Il ne s'agit donc pas de regarder de moins près, ni de scruter moins de fond. Simplement, il importe de ne pas perdre de vue, surtout quand il s'agit d'un personnel si méritant, si dévoué, dont l'ensemble constitue en quelque sorte une élite, que les notes ont un caractère indélébile. Une fois inscrites au dossier, elles suivent l'agent d'âge en âge jusqu'au bout de sa carrière.

Les agents eux-mêmes quand ils se sentent jugés avec une rigueur outrée, ne peuvent qu'en éprouver un découragement qui, lui aussi, risque de nuire à la parfaite exécution des services ; quelles que soient les qualités dont, par la suite, ils puissent faire preuve, toujours la note les suit. Pour mieux faire comprendre avec quelle mesure doit être manié l'outil nécessaire dont notre administration doit rester armée, je ne puis mieux faire que de reproduire, en terminant, ces quelques lignes extraites de la circulaire adressée à ses directeurs par le chef d'une des plus grandes, des plus importantes administrations publiques, au moment où elles étaient encore tout imprégnées de l'esprit qui avait présidé à la réorganisation des services nationaux, dans la période de fondation de la Banque de France :

« Tout chef d'administration qui, en signalant ses subordonnés, n'est pas saisi d'une crainte religieuse, n'a pas le sentiment du devoir qu'il remplit. L'impression de jugements hâsardés peut poursuivre un employé pendant tout le cours de sa carrière, malheur déplorable, parce que celui qui l'a causé n'a que bien rarement la volonté de le réparer, et que, quand il en a la volonté, il n'en a pas toujours le pouvoir. »

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon affectueux attachement.

Le Gouverneur de la Banque de France,

G. PALLAIN.

Je n'ajoute rien à cet admirable document. Il est d'un esprit averti et élevé et il annonce les temps nouveaux.

Géo GÉRALD, Député de la Charente.

Un protecteur

Dès que M. Briand, devenu président du Conseil, eut achevé le partage des portefeuilles entre ses nouveaux collègues, l'un d'eux envoya son chef de cabinet prendre possession du ministère qui lui était dévolu.

A peine entré dans l'antichambre, le chef de cabinet s'entendit joyeusement interpeller :

— Comment, toi ? Quelle bonne surprise ! Que viens-tu faire ici ?

C'était un des huissiers qui reconnaissait dans le chef de cabinet, après

bien des années de séparation, un compatriote, un condisciple, un camarade d'enfance.

Le chef de cabinet, un instant interrogé, retrouva sa présence d'esprit. — J'ai besoin de quelques renseignements...

— A ton service, mon vieux. Je suis à ta disposition. Et sans me vanter, je connais la maison dans les coins. Les ministres passent, les huissiers restent. Et ils ont de l'expérience. Tous les petits chefs de cabinet, les sous-chefs, les petits attachés, les petits secrétaires, ça fait le malin, ça se croit sorti de la cuisse de Jupiter, ça veut donner des ordres. Et pourtant, sans nous autres, qu'est-ce qu'ils feraient ? Je te le demande.

— Alors, tu es content de ton sort ? — Je serais bien difficile, si je n'étais pas satisfait. Et toi, qu'es-tu devenu depuis des années que je ne t'ai vu. As-tu réussi ? Qu'est-ce que tu fais maintenant ?

— J'ose à peine te l'avouer. Je suis le chef de cabinet du nouveau ministre. Mais, j'espère qu'avec ta protection...

Maintenant, M. l'huissier, quand il honore un solliciteur de sa bienveillance, lui dit volontiers :

— Je vais vous recommander à M. le chef de Cabinet. C'est mon ami.

Un banquet original

Voici un banquet original, qui aura lieu à l'occasion d'une tournée que fera le président Taft à travers les Etats-Unis, et qui lui sera offert par les habitants d'El-Paso, dans le Texas.

Une table sera dressée sur le grand pont du Rio Grande et une des extrémités sera sur le territoire mexicain. La frontière entre les deux Etats sera marquée par des vases remplis de bouquets de roses. C'est à cet endroit qu'on placera le couvert de M. Taft, ainsi que celui de M. Porfirio Diaz, président de la République du Mexique, qui sera invité à ce banquet. Les deux chefs d'Etat seront côte à côte et pourront converser, en restant chacun dans son pays.

CROISEMENTS

Les mariages entre Européens et Américains ont généralement aux Etats-Unis ce qu'on appelle une « mauvaise presse ». Les journaux du nouveau monde s'accordent à répandre parmi leurs lecteurs — et leurs lectrices — cette opinion que la jeune fille yankee n'est pas un article d'exportation. Mais voici que la comtesse de Frasso Dentice, née Georgina Wilde, et originaire de New-York, déclare hautement dans les gazettes de son pays, qu'il y a lieu d'encourager au contraire les mariages intercontinentaux.

« Les mariages avec des Européens, écrit-elle, nous donnent plus de bonheur que les mariages entre Américains. Au contraire des maris européens, les maris américains ne permettent jamais à leurs femmes cette intimité de l'intelligence et de l'esprit qui est la base principale de tout rapport amical. Les mariages dus à un élan d'amour très souvent impulsif, comme cela se passe en Amérique, donnent lieu à une félicité intense sur le moment, mais trop souvent ce bonheur ne dure pas. Au contraire, un mariage combiné avec réflexion par des parents qui ont de l'expérience et du sens pratique, offrira aux époux un bonheur tranquille. Absorbés par des affaires, les Américains ont peu de temps à consacrer à leurs femmes, tandis que mon mari, par exemple, que ses affaires occupent et qui est membre du Parlement italien, trouve toujours le temps de déjeuner avec moi et de venir me trouver à plusieurs reprises dans la journée. Un Européen voit dans sa femme une collaboratrice alors qu'il n'en a pas de même en Amérique. Voilà pourquoi je ne cesserais d'exhorter les jeunes filles de mon pays à chercher un bon mari en Europe ».

INFORMATIONS

Au Maroc

Le Roghi aurait été torturé

La nouvelle de la mise à mort du roghi, confirmée par divers correspondants, a provoqué ici une vive émotion. Le bruit court, en effet, avec persistance que l'exécution de Bou-Hamara à huis clos, derrière des murs impénétrables, aurait été précédée de supplices d'une cruauté inouïe, auxquels le sultan assistait entouré de son harem.

Des versions toutes différentes circulent. Elles ont besoin d'être contrôlées. Les uns disent que le roghi aurait subi des amputations successives avant de recevoir le coup de grâce ; les autres affirment qu'il aurait été donné en pâture aux bêtes fauves de la ménagerie impériale.

Quoi qu'il en soit, le secret dont le sultan a cherché à entourer l'exécution de son prisonnier après la publication donnée à son internement dans la fameuse cage de fer, laisse le champ libre à toutes les suppositions.

Une Mission en Amérique

Senhadji envoyé en Amérique par le sultan, est parti accompagné de son frère et du docteur Holzmann comme conseiller. Son départ a été salué de treize coups de canon.

Retour de Paris

Abdallah-el-Fasi, premier conseiller de l'ambassade marocaine à Paris, vient d'arriver à Fez pour mettre verbalement le sultan au courant de l'état actuel des négociations. Il a immédiatement demandé audience au sultan, mais il n'a pas encore été reçu.

La rentrée des Chambres

C'est dans un conseil des ministres qui se tiendra à Paris le 29 ou le 30 septembre que sera arrêtée la date de la rentrée des Chambres. Cette date dépendra de l'état des travaux de la commission du budget, mais il est dès maintenant certain que les Chambres seront convoquées, soit pour le 12, soit plus vraisemblablement, pour le 19 octobre.

L'impôt sur les nouveaux débits de boissons

M. Joseph Reinach, député des Basses-Alpes, vient, comme président du groupe parlementaire de l'antialcoolisme, d'écrire au président de la Commission du budget, pour appeler l'attention de celle-ci sur la nécessité de combiner la taxe d'ouverture sur les nouveaux débits de boisson, qui est proposée par le ministre des finances, avec la proposition sur la délimitation des débits de boisson qu'il a présentée avec M. Schmidt, et que la Chambre a prise en considération le 27 novembre 1908, à la presque unanimité.

Cette proposition s'applique seulement aux débits qui vendent des boissons alcooliques. Les débits qui vendent exclusivement des boissons hygiéniques n'y sont pas soumis. M. Jacques Reinach dit à ce propos : « La taxe nouvelle frappera-t-elle les uns et les autres ? L'appliquer aux débits qui vendent exclusivement des boissons hygiéniques, ce serait aller directement contre le but poursuivi, contre les principes de moralité et d'hygiène que M. le ministre des finances invoque avec force dans son exposé des motifs. »

« La crise viticole du Midi ajoute un argument de plus à tous ceux que j'ai déjà fait valoir pour l'établissement de deux régimes distincts : l'un sur les débits qui vendent des boissons alcooliques, l'autre en faveur des débits qui vendent exclusivement du vin et des boissons hygiéniques. »

Le texte de loi que nous avons proposé à la Chambre précise dans quelles conditions il pourra être procédé à l'ouverture de nouveaux débits. Autant il est indispensable et urgent d'interdire l'ouverture de nouveaux débits dans les quartiers où les débits sont déjà en surnombre,

autant il serait injuste de prononcer la fermeture de ceux qui se créeraient ou se développeraient.

Ici encore, la taxe qui vous est proposée frappe indistinctement. Le péril alcoolique m'apparaît comme tellement redoutable, que je souscrirai sans hésiter à la mesure qui frappera d'une taxe spéciale les débits nouveaux — j'entends les débits d'alcool — qui s'ouvriraient, même dans les conditions que prévoit notre projet, mais ne subordonner, l'ouverture de nouveaux débits qu'au paiement d'une taxe spéciale, ne pas distinguer, comme le fait notre projet, comme le faisait le projet de M. Cailaux, entre les débits qui vendent de l'alcool et ceux qui vendent seulement des boissons hygiéniques, ce ne serait qu'une mesure fiscale, ce serait au prix d'un million par an, consolider le régime de 1880, la liberté illimitée du commerce des boissons, dont les conséquences matérielles et morales ont été tant de fois dénoncées à l'opinion et aux Chambres. »

Les Dirigeables militaires

Après avoir, il y a deux jours, fait une ascension de cinq heures durant laquelle il a soutenu une vitesse moyenne de plus de 45 kilomètres à l'heure, le dirigeable la « Liberté » a été soumis à une épreuve plus importante et plus concluante encore. Cette épreuve a été un essai de durée.

Samedi matin, à huit heures, les moteurs du beau dirigeable ont été mis en marche. Toute la journée les hélices ont tourné, et l'expérience a été arrêtée à six heures du soir seulement, c'est-à-dire après 10 heures de marche ininterrompue. Pendant cette expérience, les hélices ont fait 42.000 tours, et les extrémités de leurs pôles ont parcouru au total 16.000 kilomètres, c'est-à-dire la distance égale aux 2/5 du tour du monde. Aucun organe de l'aéronat n'a souffert, ce qui prouve mieux que tous les commentaires l'excellence du nouvel engin dont notre armée va être dotée.

Il a été décidé que la « République » regagnerait Châlons-Meudon par ses propres moyens. Le départ via Moulins-Nevers, aura lieu mardi ou mercredi prochain, suivant l'état de l'atmosphère. Dès samedi soir, une équipe d'aérostatiers a quitté Lalapisse, moitié à destination de Nevers, moitié à destination de Montargis, pour le cas échéant, prêter assistance à l'aéronat au cours de son voyage.

L'Indiscipline dans l'Armée en Allemagne

L'indiscipline dans l'armée française : « Fleur d'antimilitarisme, décadence française ! » telles sont quelques-unes des expressions qu'on peut lire actuellement dans nombre de journaux allemands à propos d'événements isolés qui se sont récemment passés dans l'armée française. Ces faits se produisent également en Allemagne.

Les réservistes d'un régiment d'infanterie en garnison à Gnesen (Pologne), qui devaient être libérés incessamment, ont brisé les fenêtres d'un long couloir de la caserne, ainsi que des tables et d'autres objets. Cinq soldats ont été arrêtés. Ils déclarent avoir agi en état d'ivresse.

D'autre part, a commencé devant le conseil de guerre du corps de la garde, à Postdam, un procès intenté au sergent-major Mewes et aux sergents Stahn et Lichtenberg, accusés d'incitation de subordonnés à la désobéissance et d'offenses envers un supérieur.

Au mois de juin, le bataillon de chasseurs de la garde, auquel appartenait les inculpés, manœuvrait à Doberitz. Un lieutenant ayant donné l'ordre de marquer le pas et de rectifier l'alignement, les trois sous-officiers dissuadèrent les soldats d'obéir, et injurièrent grossièrement l'officier. Les inculpés, qui en outre sont coupables de mauvais traitements envers des inférieurs, sont jugés à huis clos.

Une agence de communication avec l'invisible

A Londres, à quelques pas de la grande cité tout empli du bruit des affaires, un nouveau bureau s'est ouvert au mois d'avril dernier. Il n'y a là rien en soi, à première vue, qui puisse vivement frapper l'attention. C'en est un de plus parmi les dizaines de milliers d'autres. Et, cependant, le bureau de Norfolkstreet, le bureau de Julia, représente, par son fonctionnement et par le but qu'il se propose d'atteindre, la limite extrême de l'audace de l'esprit humain, car il ne vise à rien moins qu'à établir des relations entre les morts et les vivants, et sa directrice est une morte.

Peu de temps après que l'esprit de Mlle Julia fut entré en relation médiumnique avec le célèbre écrivain anglais William Stead, l'esprit de Julia, qui semble animé dans toutes ses manifestations d'un grand amour des vivants, demanda à M. Stead, dès cette époque, de fonder une sorte d'agence où pourraient entrer en communication les uns avec les autres, les vivants et les morts, à la condition que des liens de l'affection la plus pure fussent les seules raisons qui les déterminassent à chercher une satisfaction du cœur, si complètement hors nature dans l'état actuel de nos connaissances.

Julia déclarait, en effet, que le monde est plein d'esprits qui cherchent sans cesse à entrer en communication avec les âmes qu'ils ont laissées derrière eux lorsqu'ils ont quitté leur enveloppe mortelle. Cependant, ils ne peuvent presque jamais y parvenir. Aussi d'après Julia, la fondation d'un lieu où viendraient converger les désirs réciproques des vivants et des morts, s'imposait.

C'est là l'origine du bureau de Norfolkstreet. Après de longues hésitations, qui durèrent quatorze ans, cédant enfin aux sollicitations sans cesse renouvelées de Julia, M. Stead prit sur lui d'obtempérer aux désirs de cet esprit et n'hésita pas à braver l'étonnement et même le ridicule qu'une telle tentative devait soulever dans le monde.

Il ne faudrait pas croire cependant que tous et toutes soient admis à demander un entretien avec les disparus. Julia a elle-même en qualité de directrice, les conditions d'âme et d'esprit dans lesquelles doivent se trouver ceux qui se présentent à son bureau. Le seul motif qu'elle admette comme valable est celui d'un amour sincère et licite entre le vivant et le mort, ainsi qu'une certaine étude préalable des principaux ouvrages parus sur la survivance des esprits et la possibilité de leurs communications avec les humains.

Déjà, depuis sa fondation, le bureau de Julia a réussi à établir de nombreuses communications, dont il conserve précieusement les témoignages et selon la forte expression de W.-T. Stead, il a jeté un pont d'un bord à l'autre de la tombe.

Beaucoup se pressent dans les petites pièces de Norfolkstreet, aux murs recouverts de photographies d'apparitions et de matérialisations d'esprit. Tous et toutes viennent chercher là quelque consolation au chagrin profond des séparations cruelles, qu'ils espèrent maintenant n'être pas absolues ni complètes.

Petites Nouvelles

Les nouvelles parlant des projets de mariage du roi de Portugal sont absolument prématurées.

— M. Chéron a présidé dimanche à Thierry-Harcourt (Calvados), un banquet de 800 couverts qui lui a été offert par les républicains du canton.

— M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire-d'Etat aux Beaux-Arts et Antonin Dubost, président du Sénat, ont inauguré dimanche à Heyrieux, le monument élevé à la mémoire de Brillet, ancien député et sénateur de l'Isère, mort en 1888.

— M. Millerand, ministre des tra-

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROSNE

IX

Comment Dunbar attendit son dîner

Neuf heures et demie sonnèrent à l'horloge de la cathédrale pendant que Dunbar était à la fenêtre à regarder dans la rue.

— Je coucherai ici ce soir, dit-il tout à coup sans se tourner pour regarder le maître d'hôtel qui était derrière lui. Je ne quitterai pas Winchester sans Wilmot. Il abuse réellement de moi avec trop de sans façon ; ce gaillard-là oublie dans quelle position il est auprès de moi.

Le banquier parlait du ton offensé d'un homme fier et égoïste qui se sent outragé par un inférieur. Le maître d'hôtel murmura quelques phrases toutes faites pour exprimer qu'il s'associait à l'indignation d'Henri Dunbar et désapprouvait tout à fait la conduite de l'absent.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

Non, je ne partirai pas pour Londres ce soir, reprit Dunbar, quoique ma fille, ma fille unique, que je n'ai pas vue depuis seize ans, m'attend à ma maison de ville. Je ne m'éloignerai pas de Winchester sans Wilmot.

— Vous êtes bien bon, Monsieur, murmura le maître d'hôtel, vous êtes bien bon de tant vous préoccuper de ce... hem... cette personne.

Il avait hésité un peu avant de prononcer ce dernier mot, car bien que Dunbar parlât de Wilmot comme d'un inférieur et d'un domestique, le maître de « l'hôtel Georges » se souvenait que l'absent avait autant l'air d'un gentleman que son compagnon.

Le maître d'hôtel continua à servir Dunbar. Les plats sur la table étaient toujours cachés sous des couvercles en argent étincelant.

Pour sûr jamais dîner aussi inutile n'avait été servi à l'« hôtel Georges ».

— Je n'y tiens plus d'inquiétude, s'écria enfin Dunbar, pouvez-vous envoyer un messenger aux Fougères pour savoir si Wilmot y est allé ?

— Certainement, Monsieur. L'un des garçons d'écurie va seller un cheval et s'y rendra immédiatement. Voulez-vous écrire un mot à Madame Marston, Monsieur ?

— Un mot ! Non, Mme Marston est une étrangère pour moi. Mon vieil ami, Michel Marston, ne se maria qu'après

mon départ d'Angleterre. Un message fera tout aussi bien. Le garçon d'écurie n'a qu'à demander si un messenger de M. Dunbar a paru aux Fougères, et dans ce cas, à quelle heure il en est reparti. C'est tout ce que je veux savoir. Quelle route suivra le garçon, celle des prairies ou le grand chemin ?

— Le grand chemin, Monsieur ; dans les prairies il n'y a qu'un sentier pas sûr de raccourci pour aller aux Fougères, et qui commence au petit bois entre la ville et Sainte-Croix.

— Oui, je sais, c'est là que j'ai quitté mon domestique... ce Wilmot.

— C'est un joli endroit, Monsieur, mais encore plus solitaire la nuit que le jour.

— Oui, il m'a semblé. Envoyez tout de suite votre messenger, n'est-ce pas ? Wilmot est peut-être attablé à l'office avec les domestiques des Fougères.

Le maître d'hôtel fit exécuter l'ordre du voyageur.

Dunbar se jeta dans un fauteuil et prit un journal. Mais il ne lut pas une ligne de la page qu'il avait sous les yeux. Il était dans cette situation d'esprit qui est commune aux personnes nerveuses quand elles sont dans l'attente de quelque événement inexplicable. L'absence de Wilmot devenait de plus en plus inexplicable, et son maître d'autres fois n'essayait pas de cacher son inquiétude. Le journal lui échappa des

main, et il demeura assis, la figure tournée vers la porte. Il écoutait.

Il resta plus d'une heure sans bouger et, au bout de ce temps, le maître d'hôtel reparut.

— Eh bien ! s'écria Dunbar.

— Le garçon d'écurie est revenu, Monsieur. Aucun messenger de vous ou de n'importe qui n'a paru aux Fougères cette après-midi.

Dunbar bondit tout à coup et regarda le maître d'hôtel bien en face. Après un examen de quelques minutes, il dit lentement et délibérément :

— J'ai peur qu'il ne soit arrivé quelque chose.

Le maître d'hôtel joua avec son énorme chaîne de montre, et haussa les épaules avec un geste d'incertitude.

— Ma foi, c'est étrange, monsieur, pour ne pas dire plus ; mais vous ne pensez pas que...

Il regarda Dunbar, sans trop savoir comment achever sa phrase.

— Je ne sais que penser, s'écria le banquier. Souvenez-vous que je suis presque aussi étranger dans ce pays, que si je n'avais jamais, avant aujourd'hui, foulé le sol anglais. Cet homme peut m'avoir joué un tour et s'être éloigné dans un but quelconque le concernant, quoique je n'aie aucune idée à propos de ce but. Il aurait mieux servi ses intérêts en restant avec moi. D'un autre côté, quelque chose a pu lui arri-

ver. Et pourtant, que diable a-t-il pu lui arriver ?

Le maître d'hôtel suggéra que l'absent pouvait avoir eu une attaque ou s'être égaré après la tombée de la nuit et avoir rencontré quelque courant où il était tombé.

— Les endroits profonds ne manquent pas entre la cathédrale de Winchester et les Fougères, dit le maître d'hôtel.

— Qu'on fasse des recherches demain matin au point du jour, s'écria Dunbar. Peu m'importe ce que cela me coûtera, je veux éclaircir ce mystère avant de quitter Winchester. Qu'on fouille partout d'ici aux Fougères dès qu'il fera jour, qu'on...

Il n'acheva pas sa phrase, car un bruit de voix et de pas se fit entendre tout à coup dans le vestibule au-dessous. Le maître d'hôtel ouvrit la porte et s'avança sur le pallier, suivi de Dunbar.

Le vestibule était envahi par les do-

mestiques de l'hôtel et par des étrangers curieux qui arrivaient du dehors, et les deux hommes, debout au sommet de l'escalier, entendirent un murmure qui semblait ne provenir que d'une voix, mais qui provenait en réalité de plusieurs, et ce murmure grossit de plus en plus jusqu'à ce qu'il laissât entendre le mot terrible : « meurtre. »

Dunbar entendit ce mot et le comprit, car sa belle figure devint d'une pâleur livide semblable à celle de la neige vue au clair de lune, et il appuya la main sur la rampe en chêne.

Le maître d'hôtel passa devant Dunbar et descendit rapidement l'escalier. Ce n'était pas le moment de faire des cérémonies.

Il remonta en moins de cinq minutes presque aussi pâle que le voyageur.

— Je crains bien que votre ami... votre domestique... ne soit retrouvé, Monsieur, dit-il. (A suivre)

Chemin de fer d'Orléans

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour).

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces

dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du cisalage et de la cueillette desdits raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

ETUDE

M^e CASAUBON
NOTAIRE A LENTILLAC (LOT)

Loi du 12 Juillet 1909

CONSTITUTION
d'un

BIEN DE FAMILLE
insaisissable

Par acte du cinq septembre mil neuf cent neuf, M^e CASAUBON notaire à Lentillac, enregistré, M. JALBERT Paul, propriétaire cultivateur à la Barthe de la Roque ou les Pissayries, mairie de Felzins, canton Est de Figeac, usant des dispositions de l'article VI de la loi du 12 Juillet 1909, a

constitué en un bien de famille insaisissable à son profit exclusif.

Un immeuble en nature de bois et barthe, lieux dits les Pissayries et Barthe de la Roque, portés sous les numéros 502, partie et 571, section B, mairie de Felzins, contenant quatre hectares soixante-dix-neuf ares soixante-cinq centiares, sur lequel existe une propriété bâtie absolument contiguë, divisée par moitié, en une grange et logement d'habitation.

Pour avis conforme : A Lentillac le vingt-deuxseptembre mil neuf cent neuf.

CASAUBON
Notaire.

A Vendre
CUVE VINAIRE BON ÉTAT
BOIS NOIR

contenant 45 barriques, prix 320 fr.

AUTRE CUVE

12 barriques, 80 fr.

Bonnes douves sèches, diverses dimensions

Prix modéré

Adresse : COUDERC-PÉRILLOU

Propriétaire à Salviac (Lot)

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

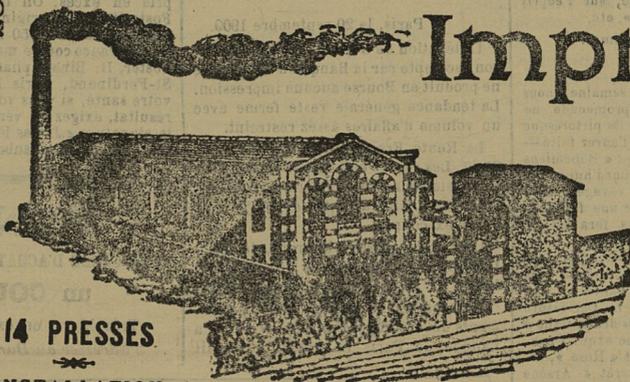
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais

DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Moitte

de nombreuses publications médicales, sténographiques et arithmétiques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS